Image not found or type unknown

Assurance habitation GENERALI

Par **Flora083**, le **12/07/2011** à **14:14**

Je vous explique mon soucis. Courant le mois de février 2011, une amie d'enfance de mon conjoint travaillant à GENERALI, nous propose de faire un devis pour notre voiture. La recevant je resorts avec un contrat habitation un contrat epargne retraite et un contrat accident et famille (je me suis fais avoir!!!), en nous assurant qu'elle s'occuperait de tout pour la résiliation de nos anciens contrats ainsi que le tarif de l'assurance auto. Apres plus de nouvelles meme pour le devis vehicule. J'ai fais les lettres de résiliation et donc j'ai pu résilier l'assurance epargne retraite, mais je me retrouve avec 2 assurances habitations dont celle de GENERALI que je refuse. J'ai fais opposition au prelevement et j'ai recu une lettre recommandé de GENERALI avec mise en demeure pour le non paiement (avec les 40 j de délai)apres quoi il resilie le contrat, c'est donc mon intention. Or aujourd'hui je reçois un courrier d'IJCOF demandant le reglement avant procedure judiciaire. Ma question est donc dois je attendre un courrier de GENERALI pour la résiliation pour non paiement ou suis je oblige de payer cette assurance que je possede deja sous la matmut. Merci de vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés